

23 février 2010

10.320

**Question du groupe socialiste****Les dépenses d'aide matérielle continuent de progresser. Ce n'est pas un scoop!**

Comment inciter les personnes émergeant à l'aide matérielle à rechercher une augmentation de leur revenu disponible (montant financier à disposition après déduction des impôts et du paiement du loyer et des primes d'assurance-maladie), quand le système les pénalise dès qu'elles voient le revenu de leur travail augmenter ne serait-ce que faiblement? Cette question a été posée le 14 décembre 2007 par le groupe socialiste avec le dépôt de la motion 07.198 intitulée "Pour une politique sociale cohérente". Cette motion a été acceptée le 30 janvier 2008 avec clause d'urgence...

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

- quel département pilote aujourd'hui les éventuels travaux en la matière?
- et dans quel délai pense-t-il nous répondre afin d'apporter des corrections significatives à cette incohérence due notamment aux effets de seuil (pour rappel, ces derniers sont particulièrement significatifs pour les personnes qui, voyant leur revenu augmenté, passent de la catégorie PC/Aide sociale au niveau du subside de l'assurance-maladie à la catégorie 1 avec une baisse du subside de 170 francs/mois pour une personne de plus de 26 ans?)"?

Signataires: A. Clerc-Birambeau, M. Maire-Hefti, S. Locatelli, S. Latrèche, M. Giovannini, F. Ducommun, B. Goumaz et F. Cuhe.